

AFFAIRE N° 19. - Echange d'un terrain de 5 800 m² contigu à l'Ecole de Montgaillard, appartenant à la Succession GONTHIER Stephen, contre une parcelle de terrain communal de Montgaillard (ex-terrain Clotaire NOAREAU).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un programme de construction de 10 classes est prévu en extension de l'Ecole actuelle de Montgaillard.

Or, le terrain que nous possédons à cet endroit est trop exigü pour pouvoir recevoir ces nouvelles constructions.

C'est pourquoi, j'ai pris contact avec les propriétaires riverains. Certains d'entre eux, en l'occurrence, les Héritiers GONTHIER Stephen seraient d'accord pour nous céder une parcelle leur appartenant contigue à celle qui supporte l'Ecole actuelle à condition que nous puissions mettre à leur disposition un terrain de grandeur équivalente pour leur permettre d'y édifier les maisons d'habitations qu'ils se proposaient de construire à cet endroit.

Notre terrain de Montgaillard ex-terrain Clotaire NOAREAU, ne souffrirait pas du détachement d'une parcelle de 5 800 m² environ que nous pourrions attribuer en échange aux héritiers GONTHIER Stephen.

En effet, la partie la plus aisément constructible du terrain, soit environ 6 hectares, ne serait pas concernée par cette opération.

Compte tenu du fait que l'agrandissement du terrain d'assiette de l'Ecole de Montgaillard est indispensable, je vous demande, chers Collègues, d'approuver cet échange.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Date: Deux, le 10 Août 1969
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Ph Kessler
Pour copie certifiée conforme
Pour le Préfet des Affaires Financières et P.O.
Signé: C. NOAREAU